

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – Élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc. ?	Procédure de révision du PLU de Saint Georges d'Espéranche (38)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	30 mars 2021 (Annexe 2 : projet de PADD + Annexe 2b : CR du débat communal et délibération)
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	L'arrêt du projet PLU est envisagé sur le dernier trimestre 2022.

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Mme. le Maire Brigitte Groix
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Saint Georges d'Espéranche Place de l'Hôtel de Ville – BP5 38 790 Saint Georges d'Espéranche 0474590122 - urbanisme@saintgeorgesdesperanche.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	La commune s'inscrit au sein du SCoT Nord Isère approuvé le 12 juin 2019.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU approuvé le 28 février 2006.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	3354 habitants en 2017 et une croissance démographique sur la période 2012-2017 de 0.7%/an soit + 110 habitants.
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2 465 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Totalité de la commune
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	Zone U : 164,6 ha Zone AU : 49.5 ha Zone A : 1241.3 ha Zone N : 1009.1 ha Cf. annexe 3 : zonage 2005 / annexe 3b projection zonage PLU2022

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i>	
La délibération de prescription de la révision du PLU identifie les grands objectifs suivants :	
<p>Adapter le PLU et prendre en compte les documents supra-communaux, intégrer le nouveau périmètre du mur gothique du XIII^{ème} siècle, préserver le caractère rural et maîtriser l'étalement urbain, maintenir et renforcer les activités économiques, artisanales et commerciales, faire face à l'évolution démographique de la population et réaliser des projets d'intérêt général, en cohérence avec la capacité des réseaux, réfléchir aux déplacements à l'échelle communale et intercommunale et à la mobilité, conserver le potentiel agricole et préserver la biodiversité, valoriser la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Forte de son statut de bourg relais à l'échelle du SCoT Nord Dauphiné, la commune de Saint Georges d'Espéranche compte 3 354 habitants en 2017, avec une croissance de l'ordre de 0,7 % sur la période 2012 à 2017.</p> <p>D'une superficie de 24.65 km², la commune de Saint Georges d'Espéranche bénéficie de l'influence liée à la proximité de la métropole Lyonnaise (30 minutes) et d'infrastructures de transports de dimension nationale gare TGV (LGV Marseille-Lyon-Paris) et aéroport international du Lyon-Saint-Exupéry.</p> <p>L'urbanisation s'articule autour du centre-bourg ancien (médiéval), très dense, composé de nombreuses maisons mitoyennes. Plusieurs bâtiments emblématiques tels que la mairie, l'église ou les halles ainsi que le bâtiment classé sont les témoins d'un noyau originel devenu aujourd'hui patrimonial (Tour du Château, grange du Guillolet). Autour s'est progressivement développée une urbanisation plus récente, présentant, un tissu urbain plus lâche de type résidentiel.</p> <p>Des équipements ont été construits en périphérie du centre avec le collège, des stades ou encore la zone artisanale des Ayes, affirmant l'attractivité de la commune. L'habitat traditionnel isolé, se compose quant à lui d'anciennes fermes. Au Nord, la zone industrielle de Lafayette occupe une fonction de pôle d'emploi, rayonnant à l'échelle du bassin de vie.</p>	

L'attractivité communale est indéniable et se traduit par une consommation foncière importante sur la dernière période de référence (2010-2020) de l'ordre de 18 hectares pour moins de 240 logements environ.

Ainsi, le diagnostic territorial a permis de dégager les grands enjeux suivants, déclinés en orientations et objectifs dans le PADD:

- Une commune d'influence(s) et attractive, dont le parc de logements doit répondre à la diversité des besoins et aux parcours résidentiels des ménages, tout en optimisant le foncier.
- Le maintien et la valorisation de l'identité communale, comme élément clé central du projet communal en s'appuyant sur les qualités patrimoniales et paysagères qu'elle abrite.
- La préservation et la valorisation d'un territoire essentiellement agricole et naturel aux portes de l'agglomération Lyonnaise.

Cf. annexe 2 : le PADD débattu en conseil municipal le 30 mars 2021.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Dans son PADD, la commune de Saint Georges d'Espéranche affirme sa vocation de bourg-relais. Ces objectifs s'inscrivent dans une volonté de répondre aux besoins des différents habitants et usagers tout en respectant ce territoire dominé par les espaces agricoles au sein d'un cadre encore rural et préservé, proche de l'agglomération Lyonnaise.

Les orientations, du PADD viennent confirmer la délibération de prescription et répondent aux enjeux soulevés par le diagnostic :

- Continuer d'être une commune attractive et polarisante
- Une commune qui souhaite renforcer son dynamisme démographique
- Une commune qui s'inscrit au sein d'une stratégie économique globale
- Conforter l'activité agricole
- Un patrimoine écologique à préserver
- Un chef-lieu facilement accessible et un maillage des espaces publics

Cf. annexe 1b : Délibération de prescription de la mise en révision du PLU

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	-
-----	-----	---

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	X		Le règlement local de publicité Le schéma directeur d'assainissement des Eaux potables et des eaux pluviales La carte d'aléas Le schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie L'élaboration de ces documents est en cours, parallèlement à la révision du PLU.

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	/
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	/
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		La commune s'inscrit dans le territoire du SDAGE Rhône Méditerranée. Elle n'est pas concernée par un SAGE mais par le Contrat de Rivière des 4 Vallées.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes des Coll'in Isère Nord Dauphiné SCoT Nord-Isère

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

/

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<i>Commune rurale</i>
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	<p>Selon le profil communal de l'Insee, la commune de Saint Georges d'Espéranche serait passée de 3273 habitants en 2013 à 3396 en 2018, puis 3507 en 2019, traduisant une croissance démographique constante de +0.7%/an. Sur la période 2008 à 2013, la croissance démographique était de +1.4%/an.</p> <p>Ainsi l'évolution montre un réel dynamisme démographique, comme le montre les récentes opérations immobilières sur le chef-lieu.</p>
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	<p>Le projet du PLU envisage une croissance démographique de l'ordre de 1%/an dans l'objectif de pérenniser les équipements publics, commerces et services en place, soit une augmentation de + 550 habitants environ d'ici 10 ans représentant la création et le renouvellement urbain ou réhabilitation de 270 logements, en prenant l'hypothèse de 2 habitants par ménage. L'objectif est bien de maîtriser le développement futur tout en préservant l'identité de la commune.</p> <p>Cela se traduit par un potentiel foncier global pour l'habitat de 8 hectares. La majorité des logements se fera en densification. Les secteurs de renouvellement urbain du chef-lieu seront plus denses que les secteurs situés en entrée de bourg, tout en poursuivant l'objectif d'une densité moyenne de l'ordre de 30 logements par hectare, en lien compatibilité avec le SCoT Nord Isère</p>
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	L'Insee identifie 82 logements vacants ce qui semble correspondre à la réalité suite aux visites de terrain.
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Très peu de rétention foncière sur la commune. De nombreuses divisions parcellaires du fait de l'attractivité du foncier
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Partie Sud de la zones 1AUb Le Revoireau : 0,64 ha Zone UC OAP Grand Vie : 0,6 ha, OAP sur la ville : 0,5 ha Zone UY : 5,5 ha Zone 2AU ZA des Ayes : 0,5 ha Zone 2AU La Fayette : 6,6 ha
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	30log/ha
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Privilégier l'urbanisation en renouvellement urbain dans le centre, c'est l'objet de l'OAP du centre-bourg +/- 45 logts A noter un potentiel en densification de l'urbanisation via les divisions parcellaires et les gisements fonciers : 4.2 ha pour	

l'habitat
 L'OAP du centre-bourg offre des possibilités de renouvellement urbain, sans consommation d'espace supplémentaire. Un potentiel de renouvellement urbain est identifié au chef-lieu, quant aux projets d'extension ils se feront sur des tènements en 1AU avec OAP.

4.1 Présentation de votre projet

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?

Conformément aux orientations du SCoT et en lien avec la stratégie économique intercommunale, il est prévu de développer les activités industrielles et artisanales sur la commune.

L'armature économique inscrite au PADD identifie la zone d'activité économique de Lafayette pôle d'emploi supralocal et la zone d'activité artisanale des Ayes. Des extensions sont prévues sur les deux zones pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Les commerces et services aux seins des zones urbaines sont autorisés, dès lors qu'ils sont compatibles avec la vocation principale d'habitat du bourg.

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?

ZAE de Lafayette : une extension de +/- 6ha inscrite au schéma de développement économique intercommunal. Le schéma de développement économique de la Communauté de communes des Coll'in Isère Nord Dauphiné identifie la zone comme une zone d'adresse « prime », au cœur du territoire et au carrefour des principaux axes, qui par ses caractéristiques constitue une bonne base de développement pour une démarche « éco parc ».

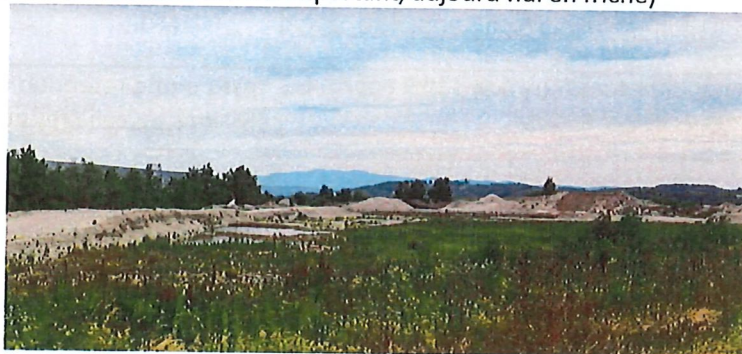
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

ZAE de Lafayette : 32 entreprises recensées en 2016 dans les activités de transports, mécaniques, réparation, plasturgie, services et recyclage. La superficie totale de la ZAE actuelle est de 49 ha. 44 ha ont été consommés et 2 ha sont sous compromis.

Bilan :
 46 ha occupés par des activités économiques, industrielles et /ou logistiques
 3,6 ha encore disponibles dans le périmètre de la ZAE existante
 6,5 ha envisagés pour une extension à long terme, visant l'installation d'activité industrielle non logistique.

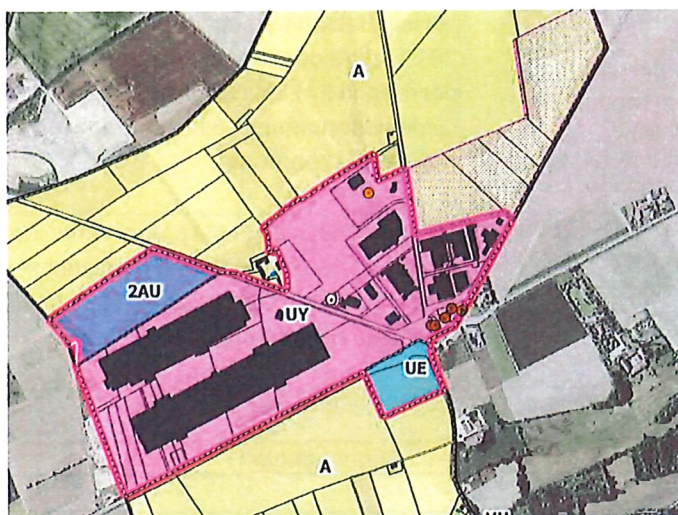
Ci-dessous le tènement envisagé, inscrit en zone 2AU (6.5 ha de terres ayant fait l'objet de mouvement de terrain important, aujourd'hui en friche)



Tènement envisagé pour l'extension de la ZAE : terrain avec de nombreux déblais-remblais, non agricole correspondant un dépôt de gravier.

Le projet de zonage pour la ZAE de Lafayette. En hachuré jaune : les tènements disponibles. Le tènement en pointillé noir représente un projet en cours sur la ZAE mais non visible par vue aérienne. La zone UE vise l'installation d'une station hydrogène et un parking relais /covoiturage, en lien avec la stratégie mobilité de la Communauté de communes des Coll'in Isère Nord Dauphiné. Un emplacement réservé est prévu pour acquisition par l'intercommunalité. La zone Uy encore libre

est couverte par une OAP qui fixe les principes d'aménagement de la zone.



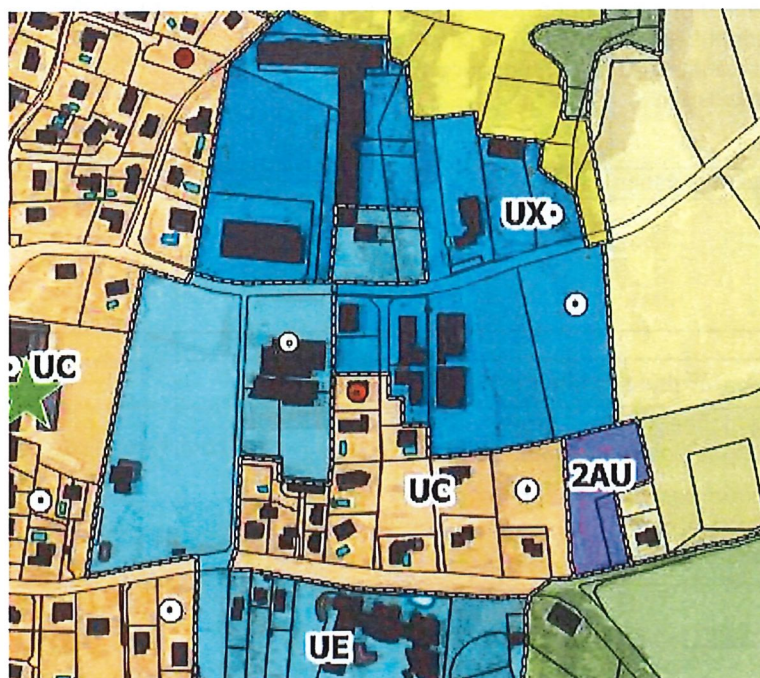
Projet de zonage ZAE Lafayette

La ZAE des Ayes : une extension de 2 hectares est actuellement en cours. Les activités existantes au sein de la zone sont dans le domaine de la construction/matériaux, mécanique et commerces.

Cette extension est compatible avec le SCoT qui préconise 2 ha maximum pour les zones artisanales communales.

De plus la ZA des Ayes supporte le projet EPORA qui vise la dépollution et la reconversion de l'ancienne friche Chabroud Galva. Le secteur devrait accueillir des équipements d'intérêt publics tels que le SDIS (actuellement au chef-lieu) ou encore une salle des fêtes.

La zone 2AU, en entrée de bourg, a été réduite de moitié. L'ouverture à l'urbanisation de ce site est conditionnée à la mise en œuvre d'une études des besoins d'installation



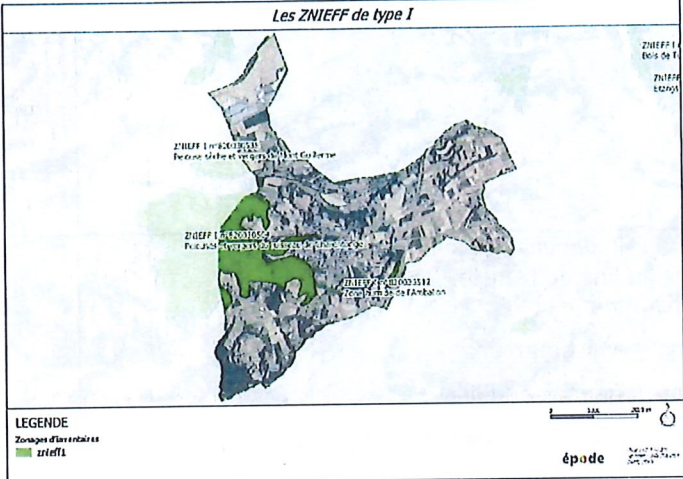
Projet de zonage pour la ZA des Ayes. Les pointillés noirs indiquent qu'un projet est en cours sur ces tènements.

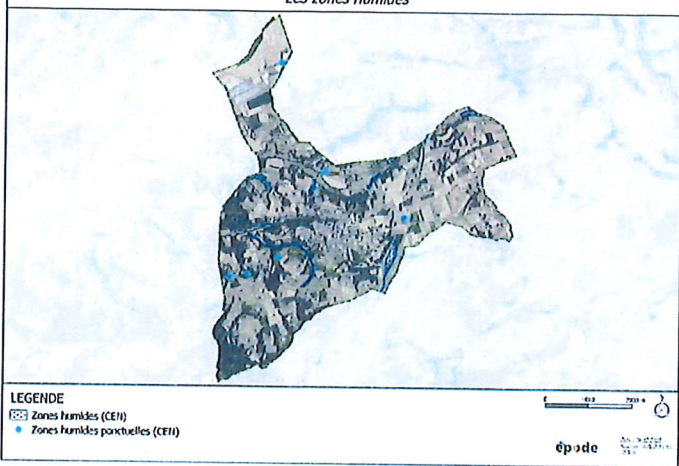
Le projet consiste en la réalisation de 6 lots artisanaux organisés autour d'un espace commun.

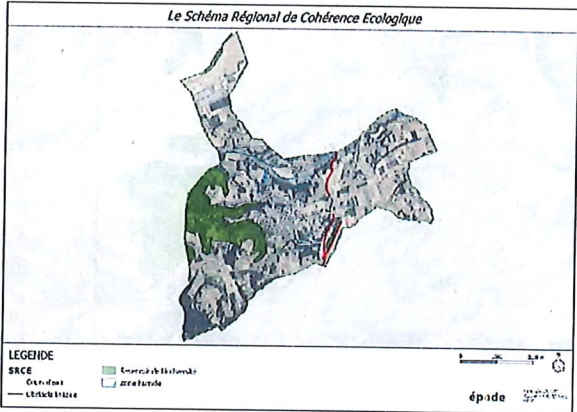
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	A l'échelle de la CCCND, la ZAE de La Fayette est considérée comme l'une des principale zone d'activité. Elle comprend 32 entreprises dont 14 implantées depuis 2010, elle constitue la troisième zone économique la plus important de la CCCND derrière la ZAE des Brosses (Heyrieux 73 entreprises) et de Grange neuve (Diemoz). Le développement de l'offre de transport en commun conforte la position de bourg relais de la commune.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Secteur de La Fayette : une OAP sur la zone Uy avec possibilité d'ouverture à l'urbanisation immédiate. En revanche, en ce qui concerne la zone 2AU un projet doit être mûré pour envisager l'urbanisation à terme de la zone, aujourd'hui insuffisamment équipée.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Annexe 6 - Schéma de la stratégie intercommunale	

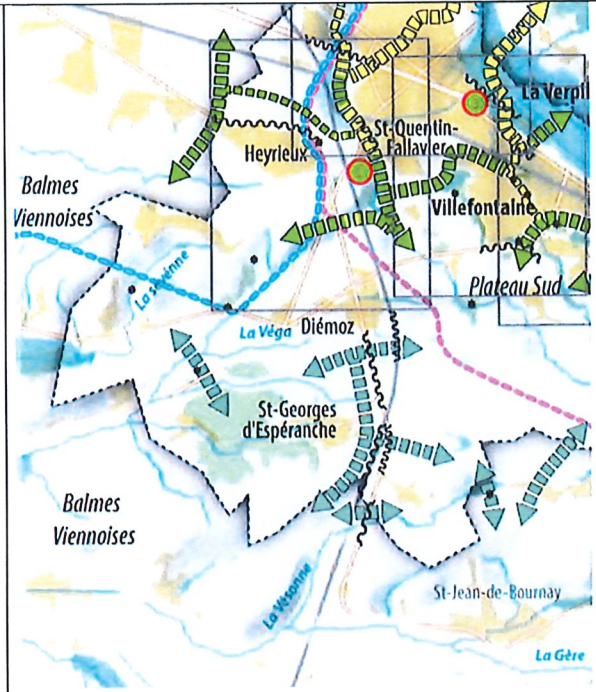
4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		<i>Les surfaces projetées :</i> Zone U : 200 ha / soit +35 ha par rapport au PLU 2006 Zone AU : 7.8 ha / soit -41.6 ha par rapport au PLU2006 Zone A : 1299 ha / soit +58 ha par rapport au PLU2006 Zone N : 956,5 ha / soit -52 ha par rapport au PLU 2006 41,6 ha de zones à urbanisé ont été reclassées en zone A ou N, entre le PLU de 2006 et le projet de PLU actuel.
Des espaces boisés ?	X		
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		Sont identifiées des zones agricoles pour leur intérêt paysager (Ap). Au sein de ces zones l'implantation de nouveaux bâtiments d'exploitation est interdite pour préserver la qualité paysagère des sites. Sont identifiées des zones naturelles de jardins (Nj) à conserver au titre du patrimoine paysager du centre historique.
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	/
Un parc naturel national ou régional ?		X	/
Une réserve naturelle nationale ?		X	/

Un espace naturel sensible ?		X	/
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	X		<p>La commune de Saint Georges d'Espéranche est concernée par des ZNIEFF de type I et II :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF 1 : 38000075 Pelouses sèches et vergers du mont guillermé - ZNIEFF1 : 38000080 zone humide de l'amballon - ZNIEFF 1 : 38000089 Pelouses et vergers du ruisseau de Charentonge 700.34 ha 
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>	X		<p>Un grand nombre de zones humides ont été mise en évidence sur la commune grâce à l'inventaire réalisé par le Conservatoire d'Espace Naturel du département de l'Isère.</p> <p>Une zone humide est classée en ZNIEFF de type I, il s'agit de la zone humide de l'Amballon : En bordure d'une voie ferrée, le site de l'Amballon regroupe des prairies humides et une zone de roselière. On y rencontre plusieurs espèces à enjeux comme le Cuivré des Marais, le Damier de la Succise et le Bruant des roseaux.</p> <p>Cependant, aucune des espèces citées ci-dessus n'a été observée lors des prospections, probablement à cause de la période précoce de cette phase de terrain.</p> <p>Aucune de ces zones n'est impactée par l'urbanisation</p>

			<p style="text-align: center;"><i>Les zones humides</i></p> 
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p> <p>Complétez si nécessaire</p>	X		

<h4>4.4 Continuités écologiques</h4>			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p style="text-align: center;"><i>Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique</i></p>  <p>La commune est incluse dans un cœur vert de la DTA, à préserver, correspondant au périmètre de la ZNIEFF 1 de la Charantonne.</p>



Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles



Carte de synthèse régionale de la Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue

 Réservoirs de biodiversité

Corridors d'importance régionale

 Fuseaux


 Aves

Trame bleue

 Principaux cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnus pour la Trame bleue

 Grands lacs naturels

Espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire

 Espaces perméables - continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité du territoire


Principaux éléments fragmentants

 Zones urbanisées

Autoroutes
Routes principales
Voies ferrées principales

Les espaces de mobilité, les espaces de bon fonctionnement et les zones humides ne sont pas représentés à cette échelle de synthèse

Fond cartographique

 Périmètre de la région Rhône-Alpes

http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	/
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	/
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>		X	<p>Des monuments historiques et des périmètres délimités des abords identifiés : la grange du Guillolet et un mur gothique de la maison de la rue de la Serve du Pont.</p> <p>Des zones de présomption archéologiques.</p>
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		X	
<p>Complétez si nécessaire</p>			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		La commune est concernée par plusieurs captages. Les ressources intervenant dans l'alimentation en eau potable de St-Georges d'Espéranche sont le : <ul style="list-style-type: none"> - Forage de Cul de Boeuf, situé à sur la commune de Beauvoir de Marc. - Et en secours, le puits du Brachet situé sur la commune de Diémoz, ainsi que celui de Lafayette. La source de Vignier permettait d'alimenter en eau la commune mais celle-ci a été mise en sommeil en 2011.
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Le réseau est suffisamment dimensionné pour couvrir les besoins actuels et futurs. Le bilan ressource-besoin met en évidence une situation excédentaire avec un taux d'utilisation maximum de 43% en situation actuelle et 45% en situation future (scenario de développement avec hypothèse haute de SCoT à 4380 habitants). Des travaux sont en études.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/		X	Les annexes sanitaires viennent préciser et compléter le règlement sur les eaux pluviales très succinct. La commune travail avec le cabinet Nicot sur le volet Eaux pluviales. Une notice est en cours de rédaction et le règlement écrit du PLU vise à être plus prescriptif.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?			
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php	X		La friche Chabroud Galva : travaux de dépollution achevés dans le cadre du projet EPOA.
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	La friche Chabroud Galva ainsi que plusieurs anciens sites industriels sont recensés. La rapport de présentation du PLU en fait état.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	/
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		La commune a fait réaliser une carte des aléas, permettant de délivrer une information quant à la prise en compte des aléas couvrant l'ensemble du territoire communal. Le zonage sera compatible avec la carte des aléas qui se réfère aux règles applicables à la zone d'aléa en fonction de sa nature. A noter la présence de canalisation de transport de matières dangereuses : pipeline Méditerranée – Rhône (SPMR – B3) ; pipeline SPSE PL1 RG 34 ; pipeline SPSE PL2 RG 40 ; SPSE PL3 24. La commune est située dans la zone d'effet impacte de la canalisation de transport d'Éthylène.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?	X		La commune est traversée par une zone d'emprise ferroviaire et de survol aérien
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	Une canalisation de transport de gaz naturel : Est lyonnais avec alimentation de la Commune de Saint Georges d'Espéranche de diamètre 80
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		La commune dispose du réseau Trans Isère et du réseau Colline. La commune est traversée par un pipeline transportant de l'éthylène, propriété de Transugil Ethylène et géré par la SPSE.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	X		L'intercommunalité a mis en place une commission de travail.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?	X		La commune a un parc photovoltaïque déjà réalisé à Lafayette (dans l'ancienne carrière) Plus des projets d'ombrières sur la commune.
Complétez si nécessaire			

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple

Madame le maire de Saint-Georges d'Espéranche
Tél. : 04 74 59 01 22
Mail : mairie@saintgeorgesdesperanche.fr

Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel

EPODE
Mme Berger
44 rue Charles Montreuil
73000 CHAMBERY
04.79.96 99 65
c.berger@epode.eu

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 : ci-jointe	X
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Annexe 2a : Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI Annexe 2b : Délibération et CR du débat du PADD	X
	Annexe 3a : règlement graphique opposable Annexe 3b : règlement écrit opposable	X
	Annexe 4a : projet de règlement graphique Annexe 4b : projet de règlement écrit	X
Pour tous	Annexe 5 : projet d'OAP Annexe 6 : schéma stratégie interco	X

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 16 / 06 / 2022 Lieu : SAINT GEORGES D'ESPERANCHE	Le Maire GROIX Brigitte SIGNATURE  
--	--